

## **A – CONDITIONS GÉNÉRALES**

**A.1** – Pour participer à Picvetia 2024, les participants doivent lire et accepter ces conditions. Les personnes qui ne peuvent pas prouver qu'elles ont lu ou accepté les conditions se verront refuser l'entrée et ne pourront pas utiliser les outils informatiques fournis.

**A.2** – Les présentes conditions ont été rédigées en anglais, allemand, français et italien, conformément aux lois et règlements suisses en vigueur.

**A.3** – Les conditions peuvent être consultées et téléchargées ici et seront également envoyées aux participants sélectionnés avec l'e-mail de confirmation.

**A.4** – Les participants peuvent explorer les profils des autres membres sur le Discord de Picvetia, où ils peuvent obtenir des informations de contact détaillées à des fins de réseautage. L'utilisation de Discord est une condition nécessaire pour participer.

**A.5** – Les participants sont responsables de se familiariser avec Discord et de comprendre son utilisation.

**A.6** – Tous les participants inscrits doivent déclarer accepter les conditions générales requises pour utiliser le site Web et le serveur Discord.

**A.7** – Tous les membres sont tenus de fournir des informations exactes et véridiques.

**A.8** – Les organisateurs s'efforceront de garantir la fonctionnalité du site Web et de Discord, mais informent qu'il peut y avoir des interruptions de service dues à des mises à jour et des opérations de maintenance.

**A.9** – Les organisateurs précisent également que l'utilisation d'Internet et des services électroniques peut exposer les participants à des risques, comme des attaques de logiciels malveillants ou des menaces d'accès aux données personnelles par des tiers.

**A.10** – L'accès à tous les systèmes pendant l'événement nécessite un compte Discord. De plus, l'utilisation d'un compte Instagram est recommandée pour favoriser l'interaction entre les participants.

**A.11** – Pour faciliter l'organisation des séances photo et des déplacements associés, une carte interactive est disponible sur Discord avec des instructions pour chaque emplacement, associée aux images.

**A.12** – Pour améliorer la communication entre les organisateurs et les participants, un serveur Discord fermé sera mis en place. Ce serveur servira de plateforme pour que les participants puissent facilement se connecter, partager des informations et obtenir des détails organisationnels supplémentaires non disponibles sur le site Web.

**A.13** – En cas de signalement de violations de ces conditions ou des normes de comportement social, les organisateurs prendront rapidement des mesures appropriées. Les notifications de telles violations doivent être soumises aux organisateurs via le formulaire de contact disponible sur le site Web.

---

## **B – INSCRIPTION**

**B.1** – Toute personne peut postuler pour participer à l'événement sur le site Web de Picvetia, où elle peut également consulter ou télécharger les conditions de l'événement. Une adresse e-mail valide et active est requise pour l'inscription. L'inscription à l'événement sera ouverte au moment communiqué par l'organisateur sur le site Web.

**B.2** – Pour s'inscrire, les participants doivent remplir un formulaire d'inscription et déclarer explicitement leur intention de participer à l'édition actuelle de Picvetia. Ils autorisent les organisateurs à collecter et à utiliser des informations personnelles uniquement à des fins liées à l'événement.

**B.3** – Remplir le formulaire d'inscription signifie que chaque membre reconnaît avoir lu et accepté toutes les règles. Cela constitue également un accord avec l'organisation Picvetia et exprime l'engagement individuel de respecter les règles établies.

**B.4** – Les résultats de la sélection seront communiqués aux candidats par e-mail, de manière privée, le 19 janvier 2025.

**B.5** – L'e-mail de confirmation pour les participants acceptés contiendra des informations importantes de la part des organisateurs, et il est fortement recommandé de le lire attentivement. De plus, l'e-mail inclut la décharge de responsabilité, qui doit être signée et renvoyée.

**B.6** – Les inscriptions conjointes de cosplayers ou de photographes sont autorisées, mais les candidatures de paires mixtes, comme un photographe et un cosplayer ensemble, ne sont pas acceptées. De plus, les paires sélectionnées doivent planifier et participer ensemble à au moins 80 % des séances photo. Les 20 % restants correspondent à deux séances photo, qui peuvent être réalisées individuellement. Les duos ou groupes parmi les participants solo choisis peuvent être formés librement.

**B.7** – Seul un nombre limité de participants sera accepté, réparti équitablement entre photographes/vidéastes et cosplayers. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier chaque candidature en fonction de critères spécifiques.

Critères [photographes](#)

Critères [cosplayers](#)

**B.8** – Après la date limite de paiement, les liens vers le Discord exclusif seront envoyés par e-mail.

**B.9** – Les participants qui ne confirment pas leur présence dans le délai de 15 jours imparti seront exclus de la liste de sélection. En raison des critères de sélection stricts, il est fortement conseillé aux participants de ne postuler que s'ils sont sûrs de pouvoir y assister.

**B.10** – Un canal dédié sur le Discord de Picvetia est disponible pour la recherche de créneaux. L'organisation encourage les participants à utiliser ce portail pour optimiser la planification et la coordination.

**B.11** – L'accord est valable pour toute la durée de l'événement et jusqu'à ce que les photographes aient livré leurs photos aux cosplayers.

**B.12** – Pour participer, il est obligatoire de signer et de renvoyer la décharge de responsabilité au préalable. Il est également recommandé de récupérer un badge personnalisé pour un accès complet à l'événement.

**B.13** – L'événement est privé, et les photographes ou cosplayers non accrédités ne seront pas admis.

---

## **C – DURÉE ET CONCLUSION**

**C.1** – Picvetia 2024 se déroulera sur deux jours, les 14 et 15 juin, dans la région de Yverdon-les-Bains, couvrant des lieux accessibles dans un rayon de 40 minutes en voiture d'Yverdon.

---

## **D – ZONES DE L'ÉVÉNEMENT, CARTE ET LIEUX**

**D.1** – Le point d'information sera le siège et le lieu de rencontre officiel.

**D.2** – Une carte interactive Google Maps sera mise à disposition des participants pour leur permettre d'atteindre facilement chaque lieu.

**D.3** – Chaque lieu figurant sur la carte de Picvetia sera lié à Google Drive, connectant chaque endroit aux images précédemment prises par les organisateurs.

**D.4** – L'organisation ne peut pas fournir de transport vers les lieux de shooting. Bien que des volontaires puissent aider en cas de besoin, leur intervention est principalement réservée aux cas extrêmes ou d'urgence. Les participants doivent organiser leur propre transport.

**D.5** – Il est fortement recommandé aux participants de consulter minutieusement la carte des lieux, les horaires d'ouverture et de fermeture, ainsi que les règles de chaque site avant de planifier les séances photo, afin d'assurer une planification informée et efficace.

**D.6** – L'utilisation de lieux en dehors des options fournies n'est pas interdite, mais l'organisation décline toute responsabilité pour les incidents dans des lieux non désignés. Il est fortement recommandé de consulter les organisateurs avant d'utiliser des zones dont la sécurité est incertaine.

---

## **E – LICENCES ET IMAGES**

**E.1** – Le participant déclare avoir le droit d'utiliser les images soumises pour l'inscription ou être légalement autorisé à utiliser les œuvres présentées.

**E.2** – En cas de litige juridique impliquant l'organisation en raison d'une plainte déposée par un tiers contre les participants, ces derniers devront rembourser les frais de l'organisateur, y compris les frais de représentation légale et toute indemnisation.

**E.3** – L'événement a pour but de produire des enregistrements photo et vidéo. Compte tenu de l'effort important requis, l'organisation fixe un délai raisonnable de livraison des images pouvant aller jusqu'à huit mois. Les cosplayers n'ayant pas reçu le matériel promis après cette période sont priés de notifier les organisateurs.

**E.4** – L'utilisation des images est autorisée pour la publication sur des sites personnels et réseaux sociaux ou pour l'impression à des fins d'exposition ou de concours. La vente de tirages est permise avec le consentement de toutes les parties impliquées (cosplayer, photographe, Picvetia).

**E.5** – Pour les créneaux d'une heure ou plus, les photographes s'engagent à fournir au moins trois images au cosplayer, sauf accord contraire. Les photographes sont également invités à partager des images supplémentaires s'ils le souhaitent. Veuillez noter que la vente d'images ou de retouches est strictement interdite.

**E.6** – Le participant consent à ce que son image soit utilisée à des fins promotionnelles pour Picvetia. Les participants doivent fournir promptement des photos, vidéos ou autres matériels aux organisateurs sur demande, même sans ajout de logos, si cela est explicitement demandé par l'organisation. Ce contenu peut être utilisé à des fins promotionnelles ou publié sur les plateformes de Picvetia, avec mention de toutes les parties impliquées.

**E.7** – Les photos publiées en ligne à partir de l'événement doivent mentionner clairement l'événement. Sur les réseaux sociaux où Picvetia est présent, l'événement doit être tagué. Les hashtags #Picvetia et #Picvetia2025 peuvent être utilisés. Sur Instagram, l'événement doit être tagué comme partenaire de collaboration, bien que l'acceptation ne puisse être garantie pour toutes les demandes.

**E.8** – Lors de la publication de photos, vidéos ou autres contenus créés lors de Picvetia, les participants doivent identifier les personnes représentées en ajoutant leur nom ou profil personnel. Cette pratique garantit une reconnaissance adéquate et augmente la visibilité sur les plateformes sociales.

---

## **F – RESPONSABILITÉS ET INTERDICTIONS**

**F.1** – L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par des tiers (y compris d'autres participants).

**F.2** – Les participants doivent respecter les règles et coutumes de chaque lieu où se déroule Picvetia.

**F.3** – Certains lieux peuvent être restreints en raison de leur fragilité ou de leur état inadapté. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les dommages aux personnes ou aux biens. Ainsi, une décharge de responsabilité doit être signée à l'avance.

**F.4** – Les règles spécifiques de chaque lieu sont disponibles dans les canaux de localisation sur Discord, et les participants doivent les lire et les respecter.

**F.5** – Les participants doivent réparer immédiatement tout dommage causé par eux-mêmes ou par des tiers dans les lieux où se déroule Picvetia.

**F.6** – Les participants doivent ramasser leurs déchets et laisser les lieux dans le même état qu'ils les ont trouvés.

**F.7** – Tous les participants doivent se comporter de manière respectueuse envers les autres et traiter les lieux avec le plus grand soin. L'organisation se réserve le droit d'expulser les personnes qui ne respectent pas ces conditions.

**F.8** – Il est strictement interdit de modifier, déplacer ou altérer quoi que ce soit dans les lieux disponibles sans autorisation préalable des organisateurs ou des propriétaires.

**F.9** – Les "prises volées" de cosplayers impliqués dans d'autres sets sont expressément interdites pour garantir la création d'images uniques et maintenir une ambiance paisible et ordonnée pendant l'événement.

**F.10** – Il est essentiel de noter que les participants sont strictement interdits d'accepter des paiements pour des créneaux. Cependant, des contributions raisonnables aux coûts de l'organisation des sets, comme la location de chevaux ou les services de feu, sont autorisées si elles sont convenues par les deux parties. Cela doit couvrir uniquement les dépenses partagées ou individuelles.

**F.11** – Tout type de set qui contrevient aux règles de décence publique de l'événement est interdit. La nudité et les contenus suggestifs ou érotiques sont explicitement interdits pendant Picvetia.

**F.12** – Les participants ne peuvent pas :

- Télécharger de contenu illégal ;
- Adopter un comportement qui viole ou tente de contourner la loi ;
- Ne pas respecter les normes de comportement social et de bonnes manières ;
- Utiliser les services électroniques d'une manière qui perturbe les opérations ou cause des problèmes aux prestataires de services et aux autres participants.

**F.13** – Les photographes sont fortement encouragés à se comporter correctement lors de l'événement, avec l'engagement absolu de respecter les cosplayers. Un comportement adéquat, tant dans la conduite que dans le langage, est obligatoire. Les photographes sont priés d'éviter tout contact physique avec les cosplayers et de traiter toutes les personnes avec lesquelles ils interagissent avec respect.

**F.14** – Pendant la durée de l'événement, il est expressément interdit aux participants d'organiser spontanément des sets avec des personnes non inscrites et n'ayant pas suivi le processus de sélection habituel. Participer à de telles pratiques entraînera une expulsion de l'événement en cours et une exclusion des éditions futures.

**F.15** – Toute information partagée par les organisateurs avec les participants doit être considérée comme confidentielle et privée. Il est strictement interdit de divulguer de telles informations sans le consentement direct de l'organisation.

---

## **G – PLAINTES**

**G.1** – Les plaintes concernant Picvetia ou l'un des services offerts peuvent être envoyées à l'organisation par e-mail à [info@picvetiaevent.ch](mailto:info@picvetiaevent.ch). L'organisation répondra dans les meilleurs délais.

**G.2** – La plainte doit inclure une description précise de la situation signalée, les noms des participants concernés, le motif de la plainte et toutes les informations nécessaires pour comprendre pleinement la situation. Toutes les plaintes resteront strictement confidentielles au sein de l'organisation.

**G.3** – Bien que l’organisation s’engage à examiner les plaintes rapidement, elle analysera les données soumises dans un délai maximal de 14 jours calendaires à compter de la date de réception.

---

## **H – ASSISTANTS ET ACCOMPAGNANTS**

**H.1** – Il n’y a pas de limite au nombre d’assistants.

**H.2** – Tous les participants peuvent amener des accompagnants sans limitation ; cependant, les accompagnants n’auront pas accès aux zones privées ou restreintes afin d’éviter de déranger les autres participants.

**H.3** – Les assistants accrédités recevront également un badge personnalisé.

**H.4** – Les participants doivent inscrire leurs assistants via un formulaire spécial, qui doit être rempli avec les informations personnelles des assistants.

**H.5** – Les frais d’inscription pour les assistants doivent être payés au compte bancaire ou PayPal de Picvetia après l’inscription.

**H.6** – Le non-respect de l’une des exigences rendra la demande d’accréditation de l’assistant invalide.

---

## **I – RETRAITS**

**I.1** – Picvetia est un événement à nombre limité de participants avec un processus de sélection strict, comme indiqué aux sections B.9, B.10 et B.11. Bien qu’il soit possible de refuser la participation après avoir reçu l’e-mail d’invitation/acceptation de l’organisation, il est fortement conseillé aux personnes d’aborder l’inscription et l’engagement avec prudence et sérieux.

**I.2** – Après la date limite de paiement des frais de participation, les participants qui n’ont pas payé seront considérés comme exclus de l’événement.

**I.3** – En cas de retrait ou d’annulation ultérieurs, une notification doit être envoyée par e-mail à [info@picvetiaevent.ch](mailto:info@picvetiaevent.ch). Un retrait non communiqué sera considéré comme injustifié.

**I.4** – En raison de la nature de l’événement et du niveau élevé de sélection, les retraits injustifiés jugés triviaux par l’organisation entraîneront l’exclusion des futures éditions.

---

## **J – EXPULSION**

L’organisation se réserve le droit d’exclure les participants dans les conditions suivantes :

**J.1** – L’organisation exercera son droit d’expulsion si un ou plusieurs participants violent les règlements de Picvetia, les lois suisses ou les règles générales de bonne conduite.

**J.2** – L’organisation exercera son droit d’expulsion si un ou plusieurs participants :

- Téléchargent du contenu illégal ;
- Adoptent un comportement qui viole ou tente de contourner la loi ;
- Ne respectent pas les normes de comportement social et de bonnes manières ;

- Se comportent de manière inappropriée envers d'autres participants ;
  - Utilisent les services électroniques d'une manière qui perturbe les opérations ou cause des problèmes aux prestataires de services et aux autres participants.
- 

## **K – CONTACTS**

Le formulaire de contact sur [picvetiaevent.ch/contact](http://picvetiaevent.ch/contact) peut être utilisé pour toute correspondance.

Les plaintes peuvent être envoyées par e-mail à [info@picvetiaevent.ch](mailto:info@picvetiaevent.ch).